



ACTE D'ENGAGEMENT

(A.E.)

*Entretien estival des plantations
du programme Breizh Bocage*

Cet acte d'engagement correspond à la solution de base unique de la consultation.

Le présent marché, passé selon une procédure adaptée, **est un accord-cadre s'exécutant par bon de commande**, soumis aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 1^{er} - CONTRACTANT

Veillez compléter l'intégralité des informations dans la rubrique vous concernant :

Vous êtes une entreprise individuelle

Je soussigné,

Madame, Monsieur

agissant en mon nom personnel,

domicilié à

adresse électronique

(cette adresse a vocation à être utilisée dans le cadre de la procédure, veillez à renseigner une adresse électronique valide).

numéro de téléphone

numéro de télécopie

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

Vous êtes une société (ou un groupement d'intérêt économique)

Nous soussignés,

Madame, Monsieur

agissant en qualité de

pour le compte de la Société *(Intitulé complet et forme juridique de la Société)*

ayant son siège social à

adresse de l'établissement*

adresse électronique

(cette adresse a vocation à être utilisée dans le cadre de la procédure, veillez à renseigner une adresse électronique valide).

numéro de téléphone

numéro de télécopie

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

Vous êtes un groupement d'opérateurs économiques

Remplir ici les informations relatives au mandataire, puis compléter l'annexe au présent acte d'engagement identifiant les opérateurs économiques membres du groupement.

Nous soussignés,

Madame, Monsieur

agissant en qualité de

pour le compte de la Société *(Intitulé complet et forme juridique de la Société)*

ayant son siège social à

adresse de l'établissement*

* Uniquement si elle est différente du siège social.

adresse électronique

(cette adresse a vocation à être utilisée dans le cadre de la procédure, veuillez à renseigner une adresse électronique valide).

numéro de téléphone

numéro de télécopie

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

désignée mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

constitué entre les opérateurs économiques cités en annexe au présent acte d'engagement.

- après avoir pris connaissance des pièces constitutives du présent marché, mentionnées par ordre de priorité décroissante ci-dessous et après les avoir acceptées, à savoir :

a) Pièces particulières :

- Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes :
 - en cas de groupement, annexe identifiant les opérateurs économiques membres du groupement,
- Règlement de consultation (R.C)
- Cahier des Clauses Administratives Techniques Particulières (C.C.A.T.P.)

b) Pièces générales :

Les documents applicables étant ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que ce mois est défini au 3.3.2 du C.C.A.P. :

- Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux ;

Le prestataire déclare bien connaître les pièces. Celles-ci, bien que non jointes matériellement au marché, sont réputées en faire partie intégrante.

- après avoir fourni l'ensemble des documents requis à l'appui de notre candidature,

- nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à honorer les obligations qui nous incombent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

Article 2 - PRIX

Le présent marché est conclu en euros (€).

Les modalités de révision ou d'actualisation des prix sont fixées au C.C.A.T.P.

Les prestations du présent marché seront réglées par application des prix unitaires, aux quantités réellement exécutées.

Les travaux sont estimés à 16 000 ml en 2016.

	COUT	
	Cout / mètres linéaires € HT	Cout / unité € HT
ENTRETIEN		
Broyage de la végétation herbacée (optionnel)		
Préparation du débroussaillage (optionnel)		
Dégagement des lignes de plants		
Enlèvement des protections anti-gibier et évacuation (optionnel)		

Sous-traitance :

La sous-traitance de certaines parties du marché pourra s'effectuer sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 112 à 117 du Code des Marchés Publics.

Les conditions d'acceptation des sous-traitants et l'agrément de ses conditions de paiement constituent des obligations prévues par l'article 3 de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance.

L'annexe au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par un sous-traitant payé directement, le nom de ce sous-traitant et les conditions de paiement du contrat de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans cette annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant pourra présenter en nantissement.

Cette annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

(en lettres)

(en chiffres)

Le montant maximal de la créance que nous pourrions présenter en nantissement est ainsi de :

(en lettres)

(en chiffres)

Article 4 - PAIEMENTS

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert

Veillez renseigner le cadre correspondant à votre situation

<u>Candidat unique</u>
au nom de :

sous les références ci-après :

- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

Groupement solidaire

Paiement des sommes sur un **compte unique** :

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

au nom de :

sous les références ci-après :

- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

Groupement conjoint*

Cotraitant 1 (Mandataire)

au nom de :

sous les références ci-après :

- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

Cotraitant 2

au nom de :

sous les références ci-après :

- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

Cotraitant 3

au nom de :

* Si le groupement comporte plus de 3 cotraitants, les ajouter
AE Travaux

sous les références ci-après :	
- code établissement	:
- code guichet	:
- n° de compte	:
- clé R.I.B.	:
à (nom et adresse de la banque) :	

Article 5 - RÉSILIATION EN CAS D'INEXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS

Le marché est résilié en cas d'inexactitude des renseignements fournis par le candidat retenu concernant sa situation sociale, fiscale, judiciaire et pénale.

A _____, le

(Lieu et date à compléter par le candidat)

Signature et cachet du candidat,

Visas :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.
A DAOULAS, le

Le Président

Francis GROSJEAN

Date d'effet du marché :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché le
(Date de réception de l'avis à compléter par l'administration)